



Rapport Annuel 2025



Jacques CHIRAT
Président Directeur Général

Chers actionnaires, partenaires et collaborateurs,

L'exercice 2024/2025 a été marqué par une dynamique opérationnelle soutenue, en particulier lors du dernier quadrimestre, où une augmentation significative de notre activité a requis des renforts en ressources humaines. Cette montée en charge, bien que porteuse d'opportunités commerciales, a généré des charges supplémentaires en effectif qui ont pesé sur nos résultats de l'exercice.

Par ailleurs, l'installation de notre machine principale de finition a pris plus de temps que prévu. Ce retard d'intégration a occasionné des coûts exceptionnels liés à l'allongement des prestations d'installation, aux adaptations techniques et aux réorganisations temporaires de production.

Malgré ces contraintes financières ponctuelles, nous avons su préserver la continuité de notre service et maintenir la qualité attendue par nos clients. Les investissements réalisés — humains et matériels — positionnent l'entreprise pour reprendre une trajectoire de croissance rentable dès les prochains exercices.

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes pour leur engagement et la confiance de nos partenaires. Nous abordons l'année à venir avec prudence et détermination, en capitalisant sur les enseignements de 2024/2025 pour optimiser nos processus et améliorer notre performance financière.

Sommaire

2	Historique et évolution de l'entreprise Cours et volumes boursiers Chiffres clés	8	Bilan actif et passif de l'imprimerie CHIRAT
3	Organigramme du groupe Organigramme fonctionnel	9	Compte de résultat de l'imprimerie CHIRAT
4	Rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 février 2026	10	Annexe aux comptes annuels
7	Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 février 2026	14	Tableau financier des cinq derniers exercices
		14	Rapport général du Commissaire aux comptes
		16	Rapport spécial du Commissaire aux comptes

Historique et évolution de l'entreprise

L'Imprimerie Chirat a été créée en 1911 par Joseph Chirat.

Depuis ses débuts, l'entreprise a connu de nombreuses évolutions grâce à ses investissements technologiques et ses agrandissements successifs qui lui ont permis de se positionner dans le top 50 des imprimeries françaises. Aujourd'hui, 20 000 m² de bâtiments composent l'usine et ses bureaux administratifs, au sein desquels 160 salariés (100 salariés en 1980) perpétuent le savoir-faire de l'entreprise.

Les investissements réguliers de ces dernières années pour le renouvellement des équipements en prépresse et finition ainsi que l'acquisition de nouvelles presses offset de dernière technologie ont permis à l'entreprise d'assurer son développement et affirmer son autonomie. L'Imprimerie Chirat intègre sur un seul site

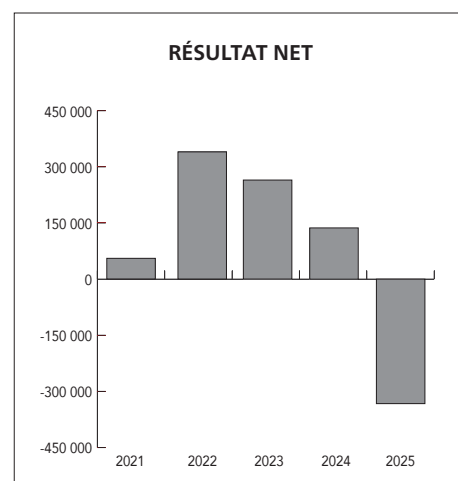
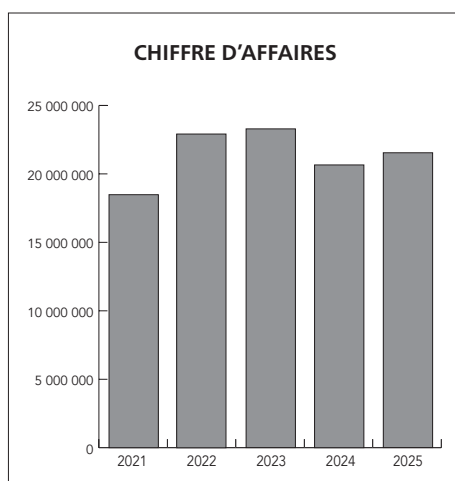
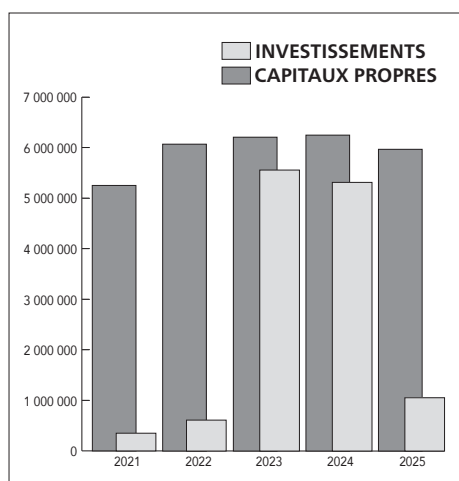
de production l'ensemble des métiers de la chaîne graphique : prépresse, impression, façonnage et routage.

L'entreprise maintient ainsi une production de qualité et des délais optimisés pour la fabrication de catalogues, guides, annuaires et brochures, magazines et revues, livres et beaux livres. Son développement commercial (acquisition de bureaux parisiens dès 1960 et lyonnais dès 1990) lui confère un rayonnement national auprès d'industriels, éditeurs, institutionnels, collectivités et agences. Ces derniers peuvent apprécier une visite de l'entreprise grâce au centre d'accueil clientèle mis à leur disposition depuis 2009.

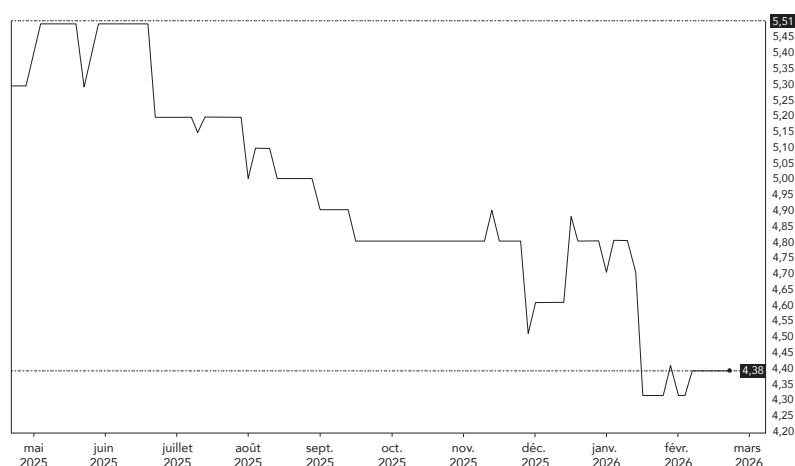
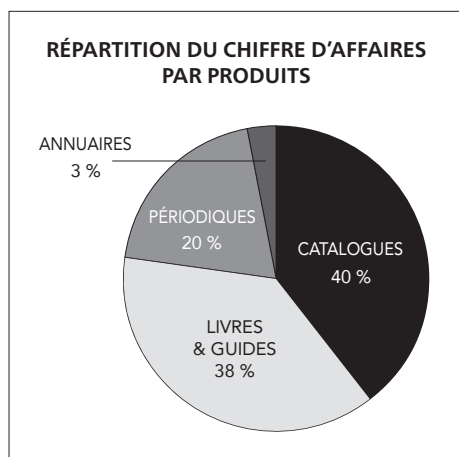
L'acquisition de matériels dédiés au packaging a été réalisée en fin d'année 2023 afin d'élargir nos productions imprimées.

Les investissements d'automatisation de nos ateliers de finition sont désormais opérationnels. L'entreprise a renouvelé les différents matériels de reliure de beaux livres au cours de cet exercice.

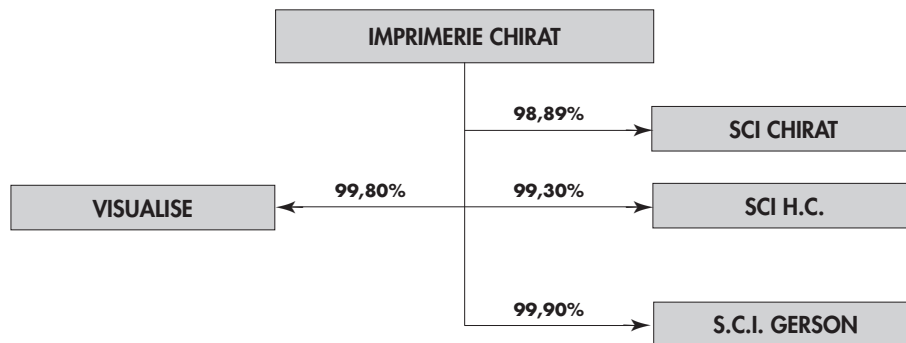
Chiffres Clés



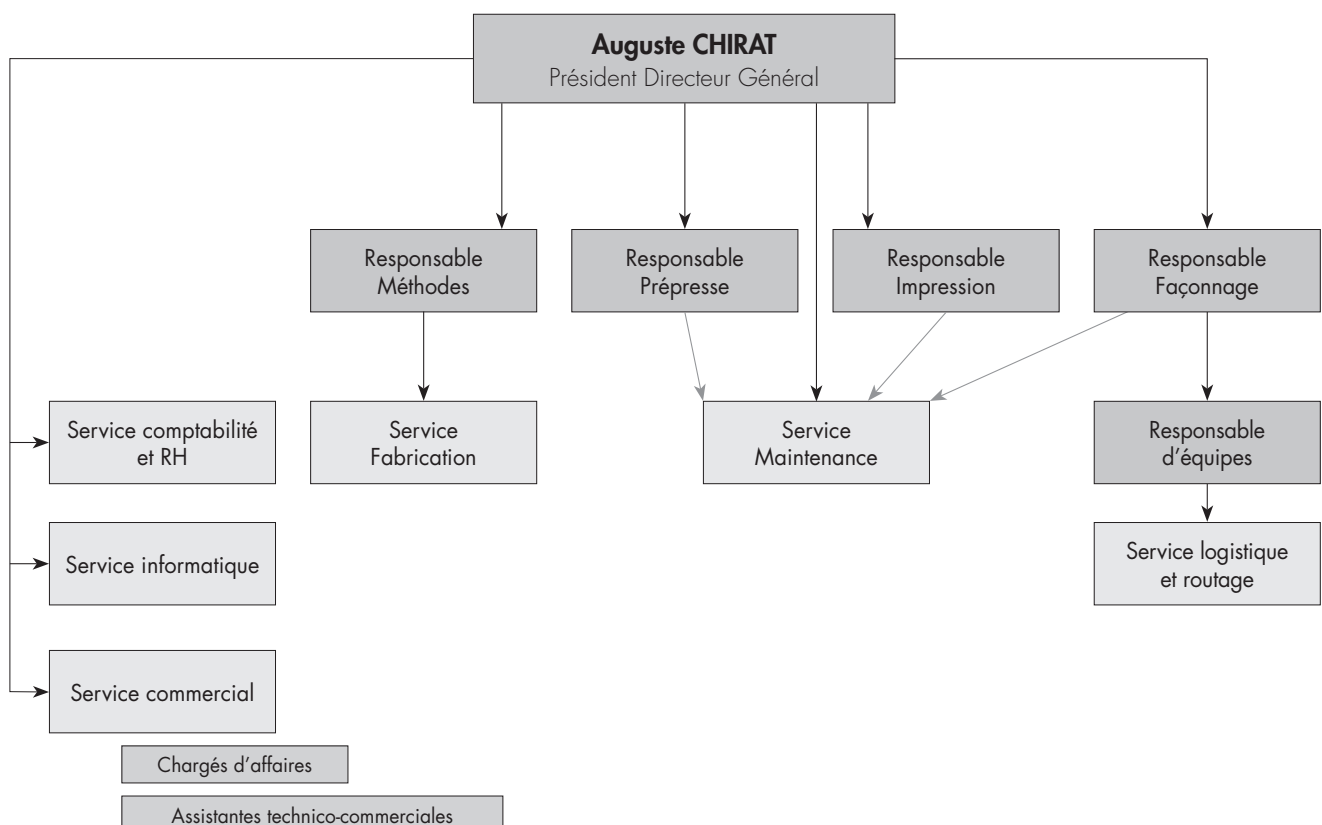
Cours boursiers



Organigramme du groupe



Organigramme fonctionnel



Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 06 février 2026

Rapport du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Et en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons également notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Première partie

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2025

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2025 est en hausse de 4,27 % avec notamment une belle progression du chiffre d'affaires sur le dernier quadrimestre.

Malgré cette hausse de chiffre d'affaires, nous constatons un retrait de notre marge brute. Les services extérieurs sont en baisse expliqués notamment par la baisse de nos coûts d'énergie. Le montant des frais de personnel, intérimaires compris a augmenté de l'ordre de 477K€.

Nous avons investi à hauteur d'un million d'euros sur cet exercice.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIÈRE ET DE NATURE EXTRA-FINANCIÈRE

Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la Société, nous vous présentons ci-dessous les principaux indicateurs de nature extra-financière que nous avons identifiés :

- Notre entreprise est labellisée EPV - Entreprise du Patrimoine Vivant.
- Depuis 2005, l'imprimerie Chirat est fière d'être labellisée Imprim'vert, une reconnaissance de notre démarche éco-responsable dans notre métier d'imprimeur.

Ce label atteste de notre engagement à réduire notre impact environnemental en contrôlant notre consommation d'eau, en gérant de manière responsable nos déchets et en utilisant des additifs respectueux de l'environnement.

- Nous sommes également certifiés PEFC et FSC depuis 2010.

Ces certifications forestières témoignent de notre engagement en faveur de la gestion durable des forêts et de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement bois.

- Nous utilisons des encres offset fabriquées à base de matières premières renouvelables d'origine végétale, ce qui contribue à réduire notre empreinte environnementale.
- L'index égalité femmes-hommes au 1^{er} mars 2025 est de 95 points sur 100.

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Nous n'avons pas identifié d'information pertinente à vous communiquer en matière d'utilisation d'instruments financiers par la Société à des fins d'évaluation de l'actif, du passif ou encore de la situation financière et des pertes ou profits de la Société.

ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi, à l'exception du changement au niveau de la gouvernance de la Société, Monsieur Auguste CHIRAT étant désigné le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Jacques CHIRAT.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société s'efforcera de gagner des parts de marchés, en améliorant son taux de marge brute. Notre but est d'être plus compétitif sur le marché très concurrentiel en automatisant notre activité.

La Société dispose d'un outil de production moderne et automatisé grâce à sa politique soutenue en matière des investissements.

La Société souhaite continuer à développer l'activité packaging en parallèle de son activité principale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Concernant les filiales et participations, nous vous apportons les informations suivantes, à savoir :

1. Nous possédons une participation de 99,80 % dans le capital de la société « VISUALISE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 244,90 euros, ayant son siège social à LYON (69005) – 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 400 283 875 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025, la société « VISUALISE » a dégagé une perte de 3 euros pour un chiffre d'affaires de 1 065 euros.

2. Nous possédons une participation de 98,89 % dans le capital de la société « S.C.I. CHIRAT », Société Civile Immobilière au capital de 137 204,12 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) – 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 370 416 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société « S.C.I. CHIRAT » a dégagé un bénéfice de 14 023 euros pour un chiffre d'affaires de 26 550 euros.

3. Nous possédons une participation de 99,90 % dans le capital de la société « SCI GERSON – H.F. », Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 euros, ayant son siège social à LYON (69005) – 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 315 631 408 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société « SCI GERSON – H.F. » a dégagé un bénéfice de 15 044 euros pour un chiffre d'affaires de 15 144 euros.

4. Nous possédons une participation de 99,30 % dans le capital de la société « S.C.I. H.C. », Société Civile Immobilière au capital de 216 477,60 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) – 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 369 830 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société « S.C.I. H.C. » a dégagé un bénéfice de 31 664 euros pour un chiffre d'affaires de 31 861 euros.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

– S.A.R.L. « VISUALISE » :	99,80 %
– S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » :	99,90 %
– S.C.I. « S.C.I. H.C. » :	99,30 %
– S.C.I. « S.C.I. CHIRAT » :	98,89 %

Ces Sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous avons informé les sociétés « VISUALISE », « S.C.I. H.C. », « S.C.I. CHIRAT » et « S.C.I. GERSON – H.F. » que nous détenons une participation dans leur capital supérieure à 10 %.

SUCCURSALES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la succursale existante au cours de l'exercice :

– 1 succursale à LYON (69005) - 3, place Gerson - 405 880 535 R.C.S. LYON

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2025 était nulle.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A. 441-2 du Code de commerce établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (voir tableaux sur la page suivante).

PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464- 2, I, al. 5 du Code de commerce.

EXPOSE SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 :

– Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 21 527 728,76 euros contre 20 646 599,55 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,27 %.

– Le total des produits d'exploitation s'élève à 21 842 703,57 euros contre 21 333 056,56 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 2,39 %.

– Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 22 583 573,97 euros contre 21 641 337,83 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,35 %.

Le résultat d'exploitation ressort à – 740 870,40 euros contre – 308 281,27 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 244 107,54 euros contre 5 081 088,56 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 840 958,22 euros contre 1 741 940,19 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 156 contre 160 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 479 074,71 euros contre 35 293,18 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à – 261 795,69 euros contre – 272 988,09 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de – 71 722,82 euros contre 408.006,53 euros au titre de l'exercice précédent et de l'impôt sur les bénéfices de – 994 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 332 524,51 euros contre un bénéfice de 136 955,44 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 15 331 705,96 euros contre 15 174 750,35 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Article D. 441-6I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					47
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	79 855,62 € TTC	28,22 € TTC	0 € TTC	37 856,49 € TTC	117 740,33 € TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	0,50 %	0 %	0 %	0,24 %	0,74 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 43 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

Article D. 441-6I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					254
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	535 427,90 € TTC	163 341,41 € TTC	113 609,27 € TTC	98 923,37 € TTC	911 301,95 € TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	2,26 %	0,69 %	0,48 %	0,42 %	3,85 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 63 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2022	336 816 €	/	/
30 septembre 2023	168 408 €	/	/
30 septembre 2024	101 044,80 €	/	/

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 332 524,51 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 23 387 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

OBSERVATIONS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le Comité Social et Économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Deuxième partie Rapport sur le gouvernement d'entreprise

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Jacques CHIRAT :

- Administrateur - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »
- Président de la S.A.S. « SOCIÉTÉ CHIRAT FINANCES »
- Gérant de la S.A.R.L. « VISUALISE »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. H.C. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »

Monsieur Auguste CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

Madame Amandine FORGEAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC UNE FILIALE

Aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce n'a été relevée sur l'exercice.

TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (C. COM L. 225-37-4 3°)

Nous vous rappelons qu'il n'existe actuellement aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Il est ici rappelé que la Société n'est pas une Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En conséquence, les dispositions des alinéas 5 à 9 inclus de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce ne lui sont pas applicables.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Le Conseil d'administration
Auguste CHIRAT

Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 06 février 2026

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, lesquels font apparaître une perte de 332 524,51 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 23 387 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 332 524,51 euros, de la manière suivante « Autres réserves ».

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Bilan actif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €) ACTIF	30.09.25			30.09.24
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Concessions, brevets et droits similaires	742 712	483 219	259 493	335 303
Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	895 161	635 668	259 493	335 303
Terrains	123 050		123 050	123 050
Constructions	7 422 199	6 274 959	1 147 240	1 295 861
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 949 963	5 599 539	4 350 423	4 418 053
Autres immobilisations corporelles	780 686	642 402	138 283	192 248
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 275 899	12 516 901	5 758 997	6 029 213
Autres participations	461 044		461 044	461 044
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières	27 389		27 389	27 389
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	488 448		488 448	488 448
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	19 659 509	13 152 569	6 506 939	6 852 965
Matières premières, approvisionnements	1 717 465	75 976	1 641 489	1 972 828
En cours de production de biens	139 456		139 456	110 210
Avances et acomptes versés sur commandes				624
Clients et comptes rattachés	4 486 061	60 054	4 426 007	3 788 664
Autres créances (3)	302 305		302 305	372 639
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 225 396		2 225 396	1 859 509
Charges constatées d'avance	90 112		90 112	217 309
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 960 797	136 031	8 824 766	8 321 785
TOTAL DE L'ACTIF	28 620 306	13 288 600	15 331 705	15 174 750
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			64 799	60 931

Bilan passif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €) PASSIF	30.09.25	30.09.24
Capital (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
Ecarts de réévaluation	24 149	24 149
Réserve légale	67 363	67 363
Autres réserves	3 861 493	3 825 582
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 332 524	136 955
Provisions réglementées	1 695 146	1 486 717
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 989 259	6 214 400
Provisions pour risques	40 000	55 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40 000	55 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 723 087	3 945 375
Emprunts et dettes financières divers (3)	376 290	293 378
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	26 045	144 890
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 321 329	2 790 817
Dettes fiscales et sociales	1 497 566	1 313 944
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60 460	115 123
Autres dettes	207 363	301 819
Produits constatés d'avance	90 303	
TOTAL DETTES ET DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	9 302 446	8 905 349
TOTAL DU PASSIF	15 331 705	15 174 750
Crédit-bail mobilier	3 328 249	4 410 355
Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	3 592 406	3 827 628
à moins d'un an	5 683 994	4 932 831
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	30.09.25	30.09.24
Production vendue — Biens	21 189 974	20 283 267
Services	337 754	363 332
Chiffre d'affaires net	21 527 728	20 646 599
Production stockée	29 246	6 418
Subventions d'exploitation		91 363
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	231 614	585 681
Autres produits	54 114	2 995
Produits d'exploitation	21 842 703	21 333 056
Matières premières et autres approvisionnements	6 513 962	5 920 807
Variations de stocks	332 792	332 334
Autres achats et charges externes (1)	6 823 233	6 805 257
Impôts, taxes et versements assimilés	309 914	318 148
Salaires et traitements	5 244 107	5 081 088
Charges sociales	1 840 958	1 741 940
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 396 862	1 280 370
Dotations aux provisions sur actif circulant	99 535	120 792
Dotations pour risques et charges		
Autres charges	22 207	40 597
Charges d'exploitation	22 583 573	21 641 337
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 740 870	- 308 281
Produits financiers de participations (2)	562 789	160 253
Autres intérêts et produits assimilés	79 070	8 453
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	641 859	168 707
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	162 785	133 414
Différences négatives de change		
Charges financières	162 785	133 414
RÉSULTAT FINANCIER	479 074	35 293
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 261 795	- 272 988
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	77 851	297 187
Produits exceptionnels sur opérations en capital	70 500	205 692
Reprises sur provisions et transferts de charges	141 878	653 210
Produits exceptionnels	290 229	1 156 090
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 645	3 157
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		100 089
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	350 306	644 837
Charges exceptionnelles	361 952	748 084
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 71 722	408 006
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices	- 994	- 1 937
RÉSULTAT NET	- 332 524	136 955
(1) Dont crédit-bail mobilier	1 082 106	801 241
(2) Dont produits concernant les entités liées	562 789	160 253

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025

1. Faits majeurs

[1.1.] Événements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à mentionner au titre de la période.

[1.2.] Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Concernant les investissements de l'exercice, la société a décidé de ne pas constituer des amortissements dérogatoires sur les gros matériels et les postes informatiques, alors que cela était le cas antérieurement.

2. Informations relatives au bilan

[2.1.] Actif

[2.1.1.] Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations (acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	853 118	42 043
Terrains	123 050	
Constructions sur sol propre	3 761 278	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 596 587	64 332
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 317 623	924 899
Matériel de transport	321 901	
Matériel de bureau et mobilier informatique	439 222	19 561
Avances et acomptes		
TOTAL	17 559 665	1 008 793
Autres participations	461 044	
Autres titres immobilisés	15	
Prêts et autres immobilisations financières	27 389	
TOTAL	488 448	
TOTAL GÉNÉRAL	18 901 232	1 050 837

Immobilisations	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles			895 161
Terrains			123 050
Constructions sur sol propre			3 761 278
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			3 660 920
Installations techniques, matériel et outillage industriels		292 560	9 949 963
Matériel de transport			321 901
Matériel de bureau et informatique, mobilier			458 784
Avances et acomptes			
TOTAL		292 560	18 275 899
Autres participations			461 044
Autres titres immobilisés			15
Prêts et autres immobilisations financières			27 389
TOTAL			488 448
TOTAL GÉNÉRAL		292 560	19 659 509

[2.1.2.] Tableau des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	152 449			152 449
Autres immobilisations incorporelles	365 366	117 852		483 219
TOTAL	517 815	117 852		635 668
Constructions sur sol propre	2 974 295	101 996		3 076 291
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 087 709	110 957		3 198 667
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 899 570	992 529	292 560	5 599 539
Matériel de transport	188 757	40 991		229 748
Matériel de bureau et informatique, mobilier	380 119	32 534		412 653
TOTAL	11 530 451	1 279 009	292 560	12 516 901
TOTAL GÉNÉRAL	12 048 267	1 396 862	292 560	13 152 569

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	
Constructions sur sol propre	21 597		24 958		- 3 360
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	23 578	302 871		112 782	213 668
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 258		4 137	- 1 879
TOTAL	45 176	305 130	24 958	116 920	208 428
TOTAL GÉNÉRAL	45 176	305 130	24 958	116 920	208 428
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	350 306		141 878		208 428

[2.1.3.] Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.3.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 10 610 €.
- Réévalué lors de la réévaluation légale de 1976.
- Le fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[2.1.3.2.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	Linéaire	Linéaire	3 à 5 ans

[2.1.4.] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.4.1.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Économique	Fiscal	Durée
Constructions	Linéaire	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	Linéaire	8 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	Linéaire	3 à 10 ans

[2.1.4.2.] État des mouvements de l'actif immobilisé

Les principaux investissements directs réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

• Logiciels	42 043 €
• Installation et agencements	64 333 €
• Matériels et installations techniques	924 900 €
• Autres immobilisations corporelles :	
– matériels de bureau et informatique, mobiliers	19 561 €
Total	1 050 837 €

[2.1.4.3.] Crédits-baux

(en €)

	Installations Matériel / outillage
Valeur d'origine	6 818 850
REDEVANCES PAYÉES	
• Cumuls exercices antérieurs	2 830 913
• Exercice	1 082 105
Total	3 913 018
REDEVANCES À PAYER	
• à 1 an au plus	921 555
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	2 406 694
• à plus de 5 ans	
Total	3 328 249
VALEUR RÉSIDUELLE	
• à 1 an au plus	2 289
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	51 900
• à plus de 5 ans	
Total	54 189
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	1 082 105

– Un contrat de crédit-bail est arrivé à échéance sur l'exercice pour un financement d'un matériel de production de 1 400 000 € à l'origine

– Depuis fin mars 2020 (début de la période de confinement décidée par le gouvernement), les redevances de crédit-bail ne sont plus constatées suivant l'échéancier transmis par le bailleur, mais comptabilisées de manière étalée sur la durée du contrat (recommandation OEC).

[2.1.5.] Immobilisations financières**[2.1.5.1.] Titres de filiales et participations****- Liste des filiales et participations**

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations	461 044	
Autres immobilisations financières	27 389	
Emprunts et dettes financières divers	191 408	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	265 673	
Charges financières	7 324	
Produits financiers	562 789	

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 660	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	213 391	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	16 867	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	341 131	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	1 065	– 3	0	Ex. clos 30.09.2025
0	0	15 144	+ 15 044	15 049	Ex. clos 31.12.2024
0	0	26 550	+ 14 023	14 029	Ex. clos 31.12.2024
0	0	31 861	+ 31 664	31 669	Ex. clos 31.12.2024

[2.1.6.] Stocks**[2.1.6.1.] Stocks de produits achetés**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO.

Les stocks de matières premières (papiers) ou autres consommables sans perspective de consommation dans la production font l'objet d'une provision pour dépréciation.

[2.1.6.2.] Stocks de produits fabriqués

Les en-cours de fabrication sont évalués au coût de revient de production.

[2.1.7.] Créances**[2.1.7.1.] Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

[2.1.8.] Comptes de régularisation**[2.1.8.1.] Charges constatées d'avance**

La totalité des charges constatées d'avance concerne des charges d'exploitation.

[2.2.] Passif**[2.2.1.] Capital****[2.2.1.1.] Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 842 040 actions de 0,8 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Le montant de l'écart de réévaluation incorporé au capital est de 136 848 €.

[2.2.1.2.] Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La SA Imprimerie Chirat est société mère du Groupe Chirat.

[2.2.2.] Autres capitaux propres**[2.2.2.1.] Évaluations fiscales dérogatoires**

• Résultat de l'exercice	– 332 524 €
• Impôt sur les bénéfices	– 994 €
Résultat avant impôt	– 333 518 €
• Variation des provisions réglementées	+ 208 428 €
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	– 125 090 €

[2.2.2.2.] Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base

• Charges à payer	493 470 €
• Taux d'imposition (1)	25 %

Allègements de la dette future d'impôts **123 367 €**

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

• Provision spéciale de réévaluation	2 095 €
• Amortissements dérogatoires	1 693 050 €

Base totale 1 695 146 €

• Taux d'imposition (1)	25 %
• Accroissement de la dette future d'impôts	423 786 €

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

[2.2.3.] Provisions pour risques et charges

Une provision de 40 000 € pour risque et charges divers est constatée sur l'exercice.

[2.2.3.1.] Provisions réglementées

Cette rubrique comprend :

• Le solde de la provision spéciale de réévaluation pour :	2 095 €
• Le montant des amortissements dérogatoires :	1 693 050 €

[2.2.3.2.] Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2025 s'élève à 485 164 € y compris charges sociales. Il n'est pas comptabilisé dans les comptes sociaux.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié et tient compte d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite.

Les principaux paramètres retenus sont : taux d'actualisation de 3,76 % ; revalorisation des salaires de 2 % par an ; taux de charges sociales et fiscales de 34 %.

[2.2.4.] Dettes financières**[2.2.4.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 723 087	1 130 680	3 482 595	109 811
Emprunts et dettes financières diverses	177 696	177 696		

[2.2.4.2.] Dettes garanties par des sûretés réelles données

Montant en €

• Gages	362 492 €
---------	-----------

[2.2.5.] Autres dettes**[2.2.5.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 321 329	2 321 329		
Personnel et comptes rattachés	781 331	781 331		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	445 998	445 998		
État et autres collectivités publiques :				
– impôts sur les bénéfices				
– taxe sur la valeur ajoutée	112 770	112 770		
– autres impôts, taxes assim.	157 465	157 465		
Groupe et Associés	198 593	198 593		
Autres dettes	207 363	207 363		
Dettes sur immobilisations	60 460	60 460		
Produits constatés d'avance	90 303	90 303		

[2.2.5.2.] Charges à payer et produits à recevoir

Se reporter à la liasse fiscale – annexe tableau 2058 B – cadre II.

3. Informations relatives au compte de résultat**[3.1.] Résultat exceptionnel**

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

• Produits :	
– produits sur opérations de gestion	+ 77 851 €
– reprise provision réglementée	+ 141 878 €
– cession d'actifs corporels	+ 70 500 €
• Charges :	
– dotation provisions réglementées	– 350 306 €
– charges sur opérations de gestion	– 11 431 €

[3.2.] Impôt sur les bénéfices**[3.2.1.] Ventilation**

(en €)

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	– 261 796	– 71 722
Impôts sur les sociétés	994	
Résultat après impôts	– 260 802	– 71 722

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

[3.2.2.] Impôts sur les sociétés

Il est constitué :	Montants en €
• de l'IS au taux de 25 %	0
• de la réduction d'impôt mécénat	– 994
	– 994 (produits)

4. Autres informations**[4.1.] Honoraires commissariat aux comptes**

Le montant s'élève à 16 500 € sur l'exercice.

[4.2.] Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	10
Agents de maîtrise	4
Employés	20
Ouvriers	122
Apprentis	/
Total	156

Tableau financier au 06 février 2026

(en €)	TABLEAU FINANCIER	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
I. Situation financière en fin d'exercice						
Capital social		673 632	673 632	673 632	673 632	673 632
Nombre d'actions émises		842 040	842 040	842 040	842 040	842 040
Nombre d'obligations concertables en actions		0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives						
Chiffre d'affaires hors taxes		21 527 729	20 646 600	23 274 305	22 909 027	18 474 118
Résultat avant impôts, amortissements et provisions		1 258 716	1 402 095	1 333 926	1 294 101	983 291
Impôt sur les bénéfices		- 994	- 1 937	- 4 812	- 13 546	- 3 958
Résultat après impôts, amortissements et provisions		- 332 525	136 955	264 502	339 609	55 106
Résultat distribué		0	101 045	168 408	336 816	0
Participation des salariés		0	0	0	0	0
III. Résultat des opérations réduit à une seule action						
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions		1,50	2,31	1,59	1,13	1,17
Résultat après impôts, amortissements et provisions		- 0,39	0,16	0,31	0,40	0,07
Dividende versé à chaque action		0	0,12	0,20	0,40	0
IV. Ventilation de la nature des actions						
Nombre d'actions à dividende prioritaire		0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions futures à créer		0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription		0	0	0	0	0
V. Personnel						
Nombre de salariés		156	160	163	167	171
Montant de la masse salariale		5 244 107	5 081 089	4 995 625	5 190 715	4 721 368
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		1 840 958	1 741 940	1 728 570	1 701 712	1 684 953

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

À l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMPRIMERIE CHIRAT S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter

dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumul, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE, le 21 janvier 2026

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO
Frédéric VILLARS



Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les Conventions Réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

À l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT SA,
En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention d'assistance

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Prestations de conseils et d'assistance par la société CHIRAT FINANCES, dans la gestion administrative, financière et comptable, dans la gestion des investissements. Les prestations ainsi fournies par la société CHIRAT FINANCES sont rémunérées sur la base du coût réel plus 4,5 %. Cette convention se renouvelle d'année en année par tacite reconduction.

Cette convention permet à la société Imprimerie CHIRAT de bénéficier du savoir-faire et de la compétence de la société CHIRAT FINANCES dans les domaines mentionnés.

Modalités : Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025 : 290 000 € HT.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES

PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Rémunération des comptes courants

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Rémunération des sommes laissées en compte courant au taux maximum fiscalement déductible.

Modalités : Au 30 septembre 2025, le compte courant présente un solde non significatif. Aucune rémunération n'a été appliquée.

Fait à ROANNE, le 21 janvier 2026.

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO



Frédéric VILLARS



www.imprimerie-chirat.fr



SIÈGE SOCIAL

744 route de Ste-Colombe,
42540 St-Just-la-Pendue

AGENCE RHÔNE-ALPES

3 place Gerson
69005 Lyon

AGENCE PARIS

73 rue du Cardinal Lemoine,
75005 Paris